

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS65

présenté par
M. Tian, M. Aboud et Mme Boyer

ARTICLE 51

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), malgré les concertations – toujours en cours – avec les Fédérations sur la mise en œuvre d'une mesure de renforcement de la représentativité de l'enquête ENC (Enquête nationale des coûts), n'a pas mis dans cet article un système efficace de promotion des acteurs mais s'est tourné vers un système de sanction inapproprié.

Cet article ne traduisant pas les discussions en cours, il est donc proposé de le supprimer.